



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants DPE

Réf. : DPE 2024 – N°011

Affaire suivie par : DPE 3 - Service Parcours
Professionnels

Courriel : ce.gestion-collective@ac-
versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	INSPE
I	DSDEN	Universités et IUT
I	78	Gds. Etabs. Sup
I	91	CANOPE
I	92	CIEP
I	95	A CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
	92	DDCS
	95	78
A	Lycées	91
A	78	92
A	91	95
A	92	DRONISEP
A	95	INS HEA
A	Collèges	INJEP
A	78	SIEC
A	91	Unités pénitentiaires
A	92	UNSS
A	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	
	78	78
	91	91
	92	92
	95	95
	Écoles privées	
	Collèges privés	
	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
A	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.
Annexe 0 p.
Total 3 p.

Versailles, le 15 mai 2024

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de
Versailles

à

**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement**

Pour attribution

**Mesdames et Messieurs les
Directeurs académiques des
services de l'Éducation Nationale,
les IA-IPR, les IEN**

Pour information

**Objet : Habilitation à exercer les fonctions de directeur délégué
aux formations professionnelles et technologiques**

**Référence(s) : Décret n° 2016-657 du 20 mai 2016 modifiant
diverses dispositions relatives au changement de dénomination
des chefs de travaux en directeurs délégués aux formations
professionnelles et technologiques**

**Circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016 parue au BOEN n° 37 du
13 octobre 2016**

**POINTS CLES : PROCEDURE D'HABILITATION ET MODALITES D'AFFECTATION DES
DDFPT**

**DEPOT DES CANDIDATURES : DU 12 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 2024, VIA
COLIBRIS**

CALENDRIER : 1^{ERE} REUNION D'INFORMATION LE 26 JUIN 2024

2^{NDE} REUNION D'INFORMATION LE 11 SEPTEMBRE 2024

RESULTATS LE 13 NOVEMBRE 2024

1. CANDIDATURES

1.1 Conditions d'éligibilité

Sont éligibles à la fonction de DDFPT tous les enseignants titulaires :

- Dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le référentiel métier de la circulaire DGRH ci-dessus référencée
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 années pleines et entières dans l'enseignement ou la formation (en tant qu'enseignant contractuel ou en tant que titulaire ; l'année de formation en tant que fonctionnaire stagiaire n'est pas prise en compte)

1.2 Modalités de candidature

Les candidats à cette fonction devront constituer un dossier de candidature comprenant :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation, adressée à monsieur le Recteur de l'académie de Versailles, sous couvert du chef d'établissement d'exercice
- Un rapport d'inspection récent
- Un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT

Le dossier de candidature devra être déposé via le lien suivant :

<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deduction-et-psy/>

2. EXAMEN DES CANDIDATURES

La maîtrise des compétences attendues d'un DDFPT est évaluée par une commission académique placée sous la responsabilité de la rectrice d'académie, dans le cadre d'un dispositif d'habilitation.

La commission est composée d'un représentant de la rectrice qui en assure la présidence, de membres issus des corps d'inspection, de personnels de direction, et de DDFPT titulaires de la fonction. Elle est divisée en quatre sous-commissions organisées par secteur d'activité :

- Secteur industriel
- Secteur STL – STMS – SBSSA – biotechnologies
- Secteur tertiaire
- Secteur hôtellerie-restauration

Les sous-commissions examinent préalablement les dossiers de candidature, en réalisent une première sélection et reçoivent en entretien les candidats retenus afin de valider leur maîtrise des compétences attendues.

La commission académique arrête la liste définitive des candidats habilités aux fonctions de DDFPT.

3. AFFECTATION

Les candidats reconnus aptes à exercer les fonctions de DDFPT sont inscrits sur une liste d'habilitation pour une durée de trois ans et, selon les cas :

- Pourront être affectés pour une année probatoire sur un poste dans le cadre du mouvement spécifique national
- Pourront assurer de manière temporaire la fonction de DDFPT sur un poste libéré après le mouvement
- Seront retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes, auquel ils devront confirmer leur participation

Au-delà de trois années sans possibilité d'affectation à titre probatoire sur un poste de DDFPT, le candidat inscrit sur la liste d'habilitation devra à nouveau faire acte de candidature pour être inscrit sur la nouvelle liste d'habilitation.

Le maintien dans la fonction de DDFPT est prononcé par le Recteur à la fin de l'année probatoire, sur la base d'un rapport d'activité relatif à l'année écoulée rédigé par le DDFPT et à l'issue d'un entretien d'évaluation réalisé conjointement par le corps d'inspection compétent et le chef d'établissement.

4. CALENDRIER

26 juin 2024 De 13h30 à 16h30	Réunion d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation au lycée Marie Curie à Versailles
11 septembre 2024 De 13h30 à 16h30	Réunion d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation au rectorat (salle Ginette Kolinka)
12 septembre au 11 octobre 2024	Envoi du dossier de candidature complet, via le lien susmentionné.
14 octobre au 18 octobre 2024	Etude des dossiers par les quatre sous-commissions académiques
18 octobre 2024	Envoi des convocations aux candidats retenus pour un entretien
Du 4 novembre au 8 novembre 2024	Sessions d'entretien par les sous-commissions académiques
12 novembre 2024	Tenue de la commission académique d'habilitation
13 novembre 2024	Publication sur le site de l'académie de Versailles des listes d'habilitation à exercer les fonctions de DDFPT

Vous trouverez ci-dessous les liens de pré-inscription aux réunions d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation :

- ✓ 26 juin 2024 de 13h30 à 16h30 - Lycée Marie Curie à Versailles (78)
Dispositif 23A0254619 : Publié jusqu'au 29/05/2024 (date de fin des inscriptions)

https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/26094/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/89835|01|S1|2024-06-26_13:30:00|2024-06-26_16:30:00

- ✓ 11 septembre 2024 de 13h30 à 16h30 - Salle Ginette Kolinka au rectorat de Versailles (78)
Dispositif 24A0251369 : Publié à partir du 01/06/2024 et jusqu'au 08/07/2024 (date de fin des inscriptions)

https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/26912/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/89858|01|S1|2024-09-11_13:15:00|2024-09-11_16:30:00

Les personnels intéressés par la formation du 11 septembre 2024 et ne s'étant pas inscrits avant le 8 juillet 2024 auront la possibilité de le faire ultérieurement, lors de l'ouverture du plan académique de formation 2024-2025. La présente circulaire sera modifiée pour leur permettre d'avoir accès au lien de pré-inscription.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large communication de la présente circulaire auprès des personnels enseignants placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe – DRH

Nathalie LAWSON